



COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2020

Présents : Mmes Allezard, Anglaret, Buffay, Momplot, Pinot MM Bafoil, Barthomeuf, Brun, Dupin, Falcimagne, Finaud, , Therme, Vaurs.

Absents excusés : C Jourdan , D Michalon.

Pouvoirs : D Michalon à J Therme
C Jourdan à C Momplot

Secrétaire de séance : M Dominique Bafoil

Ordre du jour :

- Constitutions commissions communales
- Vote des taux
- Désignation des délégués aux organismes
- Commission appel d'offre
- Commission impôts
- Remplacement agents indisponibles
- Points divers

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Jacques THERME rappelle aux nouveaux élus les principes de fonctionnement du conseil municipal et souhaite que chaque élu trouve sa place au sein des différentes commissions communales. Il propose de définir 4 «grandes commissions principales» qui laisseraient l'opportunité à chacun d'intégrer les groupes de travail dans les domaines où il souhaiterait intervenir.

Commission « travaux » :

- Travaux urbanisme
- Personnel communal
- Etat civil
- Cantine
- Logements
- Espaces verts

François BARTHOMEUF, Florence BUFFAY , Jean Luc BRUN et Jean Claude VAURS acceptent de faire partie de cette commission présidée par Jacques THERME, Maire, et accompagné par Richard FINAUD , adjoint et délégué par le conseil municipal pour gérer cette commission.

Une délégation de signature est donnée à M Richard FINAUD pour permettre la bonne continuité du service public en cas d'absence du Maire.

Commission « Communication – Vie associative » :

- Etat civil
- Vie associative
- Communication
- Site internet
- Tourisme
- Sport loisirs

Valérie ANGLARET, Florence BUFFAY, Marie Josèphe PINOT, Dominique BAFOIL, Michel DUPIN, Jean Luc BRUN et Robert FALCIMAGNE acceptent de faire partie de cette commission présidée par Jacques THERME, Maire et sera accompagné par Isabelle ALLEZARD , adjointe et déléguée par le conseil municipal pour gérer cette commission.

Une délégation de signature est donnée à Mme Isabelle ALLEZARD pour permettre la bonne continuité du service public en cas d'absence du Maire.

Commission « commerce agriculture –vie locale » :

- Agriculture
- Ecole primaire
- Terrains sectionaux
- Commerce – Artisanat
- Développement économique
- Accueil nouvelles populations

Christine MOMPLOT, Marie Josèphe PINOT, Dominique BAFOIL et Michel DUPIN acceptent de faire partie de cette commission présidée par Jacques THERME, Maire et sera accompagné par Daniel MICHALON, adjoint et délégué par le conseil municipal pour gérer cette commission.

Commission « Finances – Patrimoine culturel » :

- Budget
- Finances
- Patrimoine culturel
- Recherche subventions

Christine JOURDAN, Jean Luc BRUN, Michel DUPIN et Robert FALCIMAGNE acceptent de faire partie de cette commission présidée par Jacques THERME, Maire et sera accompagné par Christine MOMPLOT, adjointe et déléguée par le conseil municipal pour gérer cette commission.

DESIGNATIONS DE DELEGUES AUX ORGANISMES EXTERIEURS

Parc des volcans d’Auvergne : Le conseil désigne Robert FALCIMAGNE comme délégué titulaire et Jean Luc BRUN comme délégué suppléant au Parc des Volcans d’Auvergne.

Maison de retraite : Richard FINAUD, Isabelle ALLEZARD et Valérie ANGLARET sont désignés pour représenter la commune au conseil d’administration de la maison de retraite.

Ecole primaire : Daniel MICHALON et Marie Josèphe PINOT sont nommés délégués de la commune auprès de l’école primaire.

Correspondant défense : Le conseil Municipal nomme Jean Luc BRUN, correspondant défense pour représenter la commune d’Ardes.

Secteur Intercommunal d’Electricité d’Ardes : Jean Claude VAURS est nommé délégué titulaire et François BARTHOMEUF délégué suppléant du Secteur Intercommunale d’Electricité.

Réfèrent pour la lutte contre le campagnol terrestre : Dominique BAFOIL est nommé réfèrent pour la lutte contre le campagnol terrestre.

AGGLO PAYS d’ISSOIRE

Jacques THERME, Maire et Richard FINAUD, 1^{er} Adjoint représenteront la commune à l’Agglo Pays d’Issoire

Certains organismes autrefois de compétences communales sont aujourd'hui compétences de l'Agglo Pays d'Issoire. La commune reste représentée au sein de ces organismes, mais ne doit plus délibérer pour désigner les personnes qui la représenteront. Le conseil doit proposer des représentants à l'Agglo Pays d'Issoire qui validera leur nomination :

Syndicat des eaux du Cézallier :

Titulaires : Jacques THERME et Michel DUPIN

Suppléants : Jean Claude VAURS et François BARTHOMEUF

SICTOM:

Titulaire : Christine MOMPLOT

Suppléant : Valérie ANGLARET

EPF-SMAF :

Titulaire : Michel DUPIN

Suppléant : Dominique BAFOIL

DESIGNATIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Conformément au code des marchés publics il convient d'élire 4 membres titulaires et 4 membres suppléants à la commission d'appel d'offre. Sont élus à l'unanimité :

Titulaires

Jacques THERME

Christine MOMPLOT

Robert FALCIMAGNE

Jean Claude VAURS

Suppléants

Richard FINAUD

Michel DUPIN

Marie Josèphe PINOT

Dominique BAFOIL

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

La direction générale des finances publiques rappelle qu'il est nécessaire de constituer la commission communale des impôts directs. Une liste de 12 titulaires et de 12 suppléants doit être communiquée aux services fiscaux qui désigneront 6 titulaires et 6 suppléants. Après en avoir délibéré les membres du conseil proposent :

Titulaires

THERME Jacques

ALLEZARD Maurice

BOURDIOL Michel (Hors cmne)

PEUCHMAUR Michel

FINAUD Richard

FALCIMAGNE Robert

ALLEZARD Stéphane

RIGAL Jean

GEROIX Henri

BOURDIOL Jean Paul

DUPIN Michel

BRUN Jean Luc

Suppléants

MICHALON Daniel

BUFFAY Florence

MARTEL Jeanne (propriétaire bois)

CLADIERE Pascale

FABRE Thierry

MAGNE Ludovic

ANGLARET Valérie

GUERIN Dominique (hors cmne)

BUFFAY Nicolas

MOMPLOT Christine

DESNIER Alain

DELSOL Jeanine

VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit fixer les taux de fiscalité pour 2020 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Il est proposé de ne pas augmenter les taux pour 2020 soit :

	2019	2020
Taxe foncière bâtie	19.00 %	19.00 %
Taxe foncière non bâtie	59.64 %	59.64 %

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux de l'année précédente pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. L'Etat 1259 sera complété et transmis à la Préfecture conformément à cette décision.

PERSONNEL COMMUNAL

Remplacement temporaire d'agents indisponibles : Jacques THERME expose aux membres du conseil l'obligation de prendre une délibération qui autorise le Maire à recruter un agent pour pallier au remplacement d'agent titulaire momentanément indisponible. Accord du Conseil

Recrutement de contrat CAE CUI : Une délibération autorisant le Maire à recruter du personnel en contrat aidé (Contrat Unique d'Insertion) est aussi nécessaire. Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.). Ces C.A.E. sont proposés prioritairement aux collectivités territoriales. Notre commune peut donc y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail. Pour notre commune, des emplois C.A.E. sont possibles :

Au niveau de l'école : cantine ; garderie, ménage.

Au niveau des services techniques : pour l'entretien de la voirie, des espaces verts et pour des travaux de bâtiment.

Ces contrats peuvent être conclus pour une durée de 6 mois minimum à 24 mois – sous réserve notamment du renouvellement de la convention « contrat unique d'insertion ».

L'Etat prend en charge une partie de la rémunération correspondant au SMIC, suivant certains critères (âge du bénéficiaire, handicap...) et exonère les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune est donc minime. Accord du Conseil

Jacques THERME précise que ces deux délibérations sont obligatoirement prises à chaque nouvelle mandature et que le conseil sera consulté et informé en cas de recrutement.

QUESTIONS DIVERSES

Journal communal : La nouvelle équipe municipale souhaite développer la communication auprès de la population. Un bulletin municipal destiné aux habitants de la commune, la mise à jour du site internet, la diffusion des comptes-rendus et des informations municipales sont à l'étude.

Christine MOMPLOT souligne le bon accueil qu'ils avaient reçu lors de la diffusion du bulletin édité en 2008.

Isabelle ALLEZARD rapporte les difficultés rencontrées lors de la mise à jour du site internet. Certaines rubriques créées par le concepteur du site ne sont pas modifiables, elle va prendre contact avec lui pour actualiser les pages concernées. Robert FALCIMAGNE rappelle que le site internet n'est pas accessible à tout le monde et que la population locale est vieillissante. Richard FINAUD précise que la communication doit être une priorité aussi bien en interne qu'en externe.

Jacques THERME invite les élus intéressés à créer un groupe de travail en vue d'une parution au moins semestrielle d'un bulletin municipal qui pourrait paraître au 4eme trimestre 2020. Valérie ANGLARET, Florence BUFFAY, Christine MOMPLOT, Marie Josèphe PINOT, Jean Luc BRUN, et Robert FALCIMAGNE accompagneront Isabelle ALLEZARD.

Equipe de football vétérans : Monsieur CAMPANO, domicilié à la Recluse a sollicité la commune pour proposer la création d'une équipe de football loisirs, catégorie vétérans. Cette association sportive a son siège à GIGNAT, aujourd'hui ils souhaitent bénéficier des installations sportives de la commune (stade, vestiaires, buvette). Pour cela ils ont transféré leur siège social à Ardes sur Couze et ont modifié le nom de l'association en « VETERANS SPORTS LOISIRS ARDES SUR COUZE ». Suite à la visite des vestiaires une mise aux normes doit être étudiée. Plomberie et électricité seront vérifiées pour permettre une utilisation des locaux en toute sécurité. Le conseil précise que si de gros travaux sont nécessaires, il sera difficile de les réaliser tous cette année.

Challenge national cycliste de la Caisse d'Epargne : Information d'Issoire Sport Organisation qui souhaite organiser sur le territoire de la commune le « Challenge National Cycliste de la Caisse d'Epargne ». Cette manifestation devrait se dérouler les 5 et 6 septembre 2020. L'organisation prend tout à sa charge, mis à part le prêt de quelques barrières.

Travaux chapelle – WC public et local rando

Toujours bloqués et sans aucune issue, que ce soit du côté des artisans incriminés ou de l'architecte, Jacques THERME va se rapprocher du service juridique de l'Agglo afin de mettre fin à cette situation. A suivre

Travaux cimetière : Afin d'anticiper les demandes des familles Richard FINAUD a demandé des devis pour la création d'un columbarium. L'emplacement, la forme, les modalités de gestion sont à réfléchir, il propose une visite sur place avec sa commission afin de définir les solutions éventuelles d'implantation de ce columbarium. La réfection partielle du mur d'enceinte dans le cimetière est aussi à l'étude, la surface importante de celui-ci ne permettra pas à la commune d'engager une rénovation complète en une seule fois. Les parties les plus endommagées seront priorisées et l'application d'un crépi sur certaines parties pourrait suffire. A suivre

Extinction éclairage public : Jacques THERME rappelle la décision validée par le précédent conseil municipal d'éteindre l'éclairage public du bourg aux moments les moins essentiels de la nuit (entre 23 h30 et 5 h). Décision qui aurait dû être appliquée au 1^{er} avril 2020, mais qui suite au confinement mis en place suite à la pandémie du COVID19, n'a été effective que mi-mai. On déplore encore quelques ratés sur les programmations dans le quartier du Vivier mais cela devrait être rapidement résolu. Jean Luc BRUN a diffusé un message sur le site de la commune pour information. Christine MOMPLOT propose que des panneaux informatifs soient apposés aux entrées de bourg pour signaler les horaires d'extinction.

On sait que l'éclairage public est le premier poste de consommation d'électricité de la commune et l'extinction partielle mise en place permet une économie de 5 à 6000 € par an, cette action contribuera également à la préservation de l'environnement. Le Maire rappelle le résultat plus que positif de l'enquête qui avait été menée auprès de la population. Jean Claude VAURS rapporte que quelques personnes craignent que cette mesure n'engendre de l'insécurité et du sentiment de « peur du noir ». Les données de la gendarmerie sont pourtant parlantes en rapportant que 80 % des cambriolages ont lieu le jour et que 99 % des délits et méfaits nocturnes ont lieu dans des rues parfaitement éclairées. François BARTHOMEUF fait état de la nouveauté de la mesure et rappelle qu'Ardes restait dans le secteur une des rares communes encore éclairée toute la nuit. Les nouveaux membres du conseil font part de leur solidarité en confortant la décision prise par l'ancienne municipalité.

Fête d'Ardes et marché nocturne : La crise du COVID19 et la mise en place de l'Etat d'urgence sanitaire ont malheureusement privé la commune de toutes les manifestations prévues durant la période estivale. Les prochaines annonces dévoilées par le gouvernement laissent espérer l'opportunité de proposer certaines animations (feu d'artifice, fête des chars fleuris, bal, concours de pétanque, etc) en appliquant bien sûr tous les gestes barrières et les consignes de sécurité nécessaires. Jacques THERME prendra contact avec les services préfectoraux pour savoir si des festivités sur le domaine public peuvent être organisées cet été et dans quelles conditions.

L'organisation d'un marché nocturne est quant à elle actée, Florence BUFFAY et Jean Luc BRUN ont pris contact avec des producteurs et se sont rapprochés des exposants du marché qui se tient le vendredi soir au village vacances. Marie Noëlle HIPPEAU, directrice du village vacances ne voit pas d'inconvénients à déplacer son micromarché dans les rues du village. Les producteurs locaux sont réticents à cette initiative, car certains sont déjà présents sur d'autres marchés (Boudes, Blesle), donc moins de monde pour assurer l'accueil, ils rejettent aussi la possibilité de déplacer leur produits en dehors du local, en conclusion l'ouverture deux fois par semaine de leur local semble leur suffire. La mise en place de marché va être expérimentée à compter du 10 juillet.

Visite des bâtiments communaux : Robert FALCIMAGNE demande si une découverte du patrimoine communal et notamment la visite des bâtiments communaux pourrait être organisée pour les nouveaux élus. La date du 1^{er} juillet est validée, rendez-vous en mairie.

Installation commerce : Après un accord trouvé avec la commune d'Anzat le Luguët qui leur permet de lancer leur activité de boulangerie en utilisant leurs installations communales, Cassandra et Laurent ont installé un dépôt de pain dans l'ancien restaurant Mercœur en attendant de trouver une solution pérenne à leur installation dans le bourg. Jacques informe les élus que 2 artisans boucher ont montré leur intérêt pour la reprise d'une boucherie à Ardes. A suivre.

La séance est levée à 20 h 45.